

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 3.24
Chrono 15709

Rapporteur : **Monsieur Philippe PRADAL**

Service : **Service Recrutement - GPEC**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet Nice capitale européenne de la culture sur un emploi permanent existant au sein de la ville de Nice.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-8-2°,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, relative à la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des emplois permanents municipaux en vigueur,

Considérant l'inscription de Nice, ville de la villégiature d'hiver de Riviera, au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant que la ville de Nice bénéficie d'une offre riche et d'un réseau dense d'établissements culturels présents sur l'ensemble du territoire de Nice, qui permettent de répondre à toutes les envies de culture,

Considérant que la ville de Nice, candidate au label Capitale européenne de la Culture 2028, a fait de la culture une ambition majeure de son développement et un enjeu essentiel de sa politique éducative avec l'objectif du 100 % culture à l'école,

Considérant que cette labellisation « Capitale européenne de la Culture » permettra un renforcement du rayonnement international de la ville, la valorisation de l'image de la ville

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 3.24
Chrono 15709

Rapporteur : **Monsieur Philippe PRADAL**

Service : **Service Recrutement - GPEC**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet Nice capitale européenne de la culture sur un emploi permanent existant au sein de la ville de Nice.**

auprès des citoyens, une sensibilisation et un accès à la culture favorisés, ainsi que la stimulation du tourisme culturel,

Considérant que la ville de Nice a besoin de renforcer ses équipes administratives et stratégiques, par le recrutement d'experts dédiés,

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, recruter un(e) chargé(e) de projet « Nice Capitale européenne de la Culture » pour répondre à un besoin pluridisciplinaire de la collectivité, avec notamment la charge du montage et de l'accompagnement du projet jusqu'à sa mise en œuvre,

Considérant que les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- **Assistance et conseil :**
 - ✓ établir un diagnostic des forces et faiblesses des établissements culturels, des dispositifs et des acteurs présents sur le territoire,
 - ✓ délivrer des avis visant à articuler la stratégie de développement de la collectivité et participer à la définition du projet global CEC 2028.

- **Instruction, assistance au montage et accompagnement de projets :**
 - ✓ détecter et identifier des projets territoriaux potentiels, recenser leurs besoins et analyser les synergies possibles avec d'autres partenaires,
 - ✓ préparer et élaborer des réponses/dossiers à des appels à projets et de coopération,
 - ✓ participer au montage technique et financier (structuration du projet, aide à la recherche de partenaires et de ressources, formalisation de dossiers de candidatures...),
 - ✓ rédiger les délibérations et les actes nécessaires à la prise de décision des élus et à la contractualisation des projets,
 - ✓ construire des argumentaires techniques répondant aux sollicitations,
 - ✓ suivre l'évaluation des projets à différents moments de leur exécution au regard du cahier des charges.

- **Conception et réalisation des évènements visant à promouvoir la candidature CEC 2028 :**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 3.24
Chrono 15709

Rapporteur : **Monsieur Philippe PRADAL**

Service : **Service Recrutement - GPEC**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet Nice capitale européenne de la culture sur un emploi permanent existant au sein de la ville de Nice.**

- ✓ concevoir et préparer l'organisation d'évènements promotionnels autour des projets,
- ✓ proposer un positionnement et une stratégie d'image relatifs à l'engagement européen de la collectivité,
- ✓ assurer la promotion d'une politique à l'échelle européenne.
- **Communication, développement et animation des réunions et des partenariats :**
 - ✓ participer à l'élaboration des supports de communication en étroite collaboration avec la direction déléguée de la communication : choix des supports, conception éditoriale et graphique, diffusion,
 - ✓ organiser et animer les comités de pilotage, artistique, technique, de commissions thématiques, de groupes de réflexion, interinstitutionnels,
 - ✓ mettre en place et suivre les partenariats institutionnels, publics et privés.

Considérant que le candidat retenu devra se prévaloir idéalement d'un diplôme d'études supérieures équivalent à cinq années après le baccalauréat en communication, ainsi qu'une solide expérience en stratégie de communication et gestion de projets culturels de dimension européenne ou internationale, au sein d'un établissement public ou d'une structure privée,

Considérant que l'emploi présenté ci-dessus a fait l'objet de publications légales afin de pouvoir recruter un agent titulaire de la fonction publique,

Considérant que les conclusions du jury de sélection n'ont pas permis de retenir un agent titulaire et qu'un agent contractuel a donc été retenu pour occuper cet emploi,

Considérant que l'emploi présenté ci-dessus sera pourvu par un contractuel sur le fondement d'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique,

Considérant que du fait de la spécificité des tâches et de leur évolution possible, ainsi que de l'expérience professionnelle requise, la rémunération de ce contractuel sera fixée par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, complétée par le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emplois,

Considérant qu'à l'issue de l'engagement contractuel envisagé en 2022, l'emploi présenté ci-dessus sera pourvu en priorité par un agent titulaire de la fonction publique mais que, compte

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

N° 3.24
Chrono 15709

Rapporteur : **Monsieur Philippe PRADAL**

Service : **Service Recrutement - GPEC**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE**
4 - CULTURE, ATTRACTIVITE, EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET EVENEMENTIEL

Objet : **Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet Nice capitale européenne de la culture sur un emploi permanent existant au sein de la ville de Nice.**

tenu des besoins du service, il pourra être fait appel à un agent contractuel en cas d'appel à candidatures de fonctionnaires infructueux sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique,

Considérant que les missions détaillées ci-dessus pourront être amenées à évoluer au regard des problématiques rencontrées sur le terrain,

Considérant que les crédits sont ouverts au budget 2022 et suivants, chapitre 012, code service MB 500,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. approuver le recrutement, sur un emploi existant, d'un(e) chargé(e) de projet « Nice Capitale européenne de la Culture »,**
- 2. approuver le recours à un agent contractuel pour occuper ce poste, l'appel à candidatures de fonctionnaires ayant été infructueux, et autoriser le recours éventuel à un agent contractuel, en cas d'appel à candidatures de fonctionnaires infructueux à l'issue de l'engagement envisagé en 2022,**
- 3. fixer la rémunération de cet emploi par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, complétée par l'attribution du régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emplois,**
- 4. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**